



REGLEMENT INTERIEUR

Club Sportif Noyant Bel Air - Association loi 1901 - N° RNA W494000717 - Date de création 29/10/1971

PRÉAMBULE

Le bureau directeur s'est prononcé pour l'établissement d'un règlement intérieur. Les dispositions prises sont destinées à faciliter le fonctionnement interne de l'association du Club Sportif Noyant Bel-Air (CSNBA).

Les articles ci-après visent à préciser les règles destinées à préserver la cohésion et l'unité au sein de l'association. Elles ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif et humain fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club.

Le présent règlement intérieur s'inscrit dans le respect des statuts du CSNBA et s'impose à tous ses membres et représentants légaux pour les membres mineurs. Il sera demandé aux parents des jeunes joueurs de le parcourir et de le commenter ensemble. Il est approuvé à l'unanimité en Assemblée Générale. Il est publié sur le site internet du CSNBA, affiché au siège du club et communiqué à tous les membres de l'association.

DISPOSITION GENERALES

La création ou le renouvellement d'une licence au sein de l'association Club Sportif Noyant Bel-Air vaut acceptation du présent règlement.

Le non-respect de ce règlement peut valoir un avertissement ou une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. Le CSNBA se réserve le droit de refuser l'adhésion ou la délivrance d'une licence à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement.

A l'extérieur comme sur les réseaux sociaux, les joueurs, l'encadrement, les arbitres, les parents et les supporters sont les ambassadeurs du club et se doivent de véhiculer la meilleure image possible du CSNBA.

Tout propos portant atteinte à l'intégrité du club sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement de la cotisation.

A domicile, ils sont tous un exemple pour tous les autres joueurs, pour les adversaires et les spectateurs, un comportement correct est exigé en toutes circonstances.

CODE DE BONNE CONDUITE

Le CSNBA se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. Les joueurs, dirigeants, entraîneurs, bénévoles, parents, accompagnateurs et spectateurs incarnent à la fois l'image du club, mais aussi celle du handball. C'est pourquoi, tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra se voir sanctionné par un avertissement, une exclusion **immédiate (provisoire ou définitive), sans possibilité de remboursement de la cotisation.**

Le respect des entraîneurs, animateurs, dirigeants, arbitres, joueurs et spectateurs est exigé en toutes circonstances.

Lors des entraînements et des matchs, les joueurs sont tenus d'aider au bon déroulement des événements, en rangeant le matériel ou en l'organisant sur le terrain à la demande de l'entraîneur.

Les spectateurs sont là pour supporter les joueurs et non pour manager ou arbitrer à la place de ceux désignés pour le faire.

FONCTIONNEMENT

Le club offre la possibilité à toute personne qui le souhaite, d'effectuer deux séances découvertes.

Au-delà, il faudra être licencié et avoir réglé la cotisation pour continuer à profiter des activités du club.

LICENCE

Le montant de la cotisation est fixé au vu des différents montants fixés par la FFHB, la Ligue des Pays de la Loire, le Comité du Maine et Loire et des objectifs du club pour l'année à venir.

Aucune licence ne sera validée, et aucun joueur ne sera autorisé à participer aux matchs et aux entraînements, si celui-ci ne dépose pas un dossier complet **OBLIGATOIREMENT** accompagné du règlement de la cotisation.

Rappel de la procédure :

1°) Renouvellement de licence : vous recevrez un mail à l'adresse communiquée la saison dernière, si votre adresse mail a changé, merci de nous l'indiquer immédiatement.

Création de licence : communiquez-nous votre adresse mail, nom, prénom, date et lieu de naissance du joueur et le cas échéant précisez si c'est une mutation.

2°) Procédure dématérialisée : surveiller votre boîte mail (ne pas oublier de regarder dans vos "spam"), vous allez recevoir un mail "[FFHandball] - Création / Renouvellement de votre licence..."

3°) Procéder au règlement : espèces, chèque à l'ordre du CSNBA, [carte bancaire](#), autre mode de règlement nous contacter.

Procédure complète disponible sur www.csnba-handball.fr/nous-rejoindre

TRANSPORTS

Lors des rencontres à l'extérieur, le transport sera assuré gracieusement avec les véhicules personnels des parents des joueurs et/ou des joueurs adultes. Au titre du développement durable, le covoiturage doit être favorisé.

Les conducteurs devront respecter les règles de bonne conduite (sécurité et code de la route) et les règles d'assurance.

Tout enfant de moins de 10 ans doit voyager avec un dispositif de retenue adapté à sa morphologie. Il sera demandé aux familles de fournir ce dispositif lors des déplacements.

PARTICIPATION AUX ENTRAÎNEMENTS ET AUX COMPÉTITIONS

Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- ➔ Le calendrier des entraînements
- ➔ Le choix fait par les entraîneurs pour la composition des équipes
- ➔ Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé

En cas d'empêchement le joueur préviendra dans les plus brefs délais son entraîneur. Les absences non motivées et répétées pénalisant le groupe, seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation.

Le joueur ainsi que les parents s'engagent à respecter les choix et les consignes sportives données par l'entraîneur ou le coach.

Il est interdit de porter tout objet représentant un danger pour les joueurs ou leur donner un avantage indu. Au nombre de ces objets figurent par exemple : protection pour la tête, masque pour le visage, gants, bracelets, montres bracelets, bagues, piercings visibles, colliers, boucles d'oreilles, lunettes sans élastique de maintien ou à monture solide, ainsi que tout autre objet dangereux. Des bagues plates, des petites boucles d'oreille et des piercings sont autorisés dans la mesure où ils sont recouverts d'un pansement adhésif de telle sorte qu'ils ne soient plus jugés comme dangereux pour les autres joueurs.

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

Seul le bénévolat permet d'assurer la pérennité du CSNBA.

Tout licencié doit, en fonction de ses disponibilités, faire son maximum pour participer activement à la vie du club et répondre aux sollicitations du bureau directeur ou du conseil d'administration, concernant les actions menées (arbitrage des matchs, table de marque, responsable de salle, l'entretien des maillots, stages, festivités, soirées, gouters etc.) En cas d'indisponibilité il est impératif d'en informer au plus vite le club et de se faire remplacer.

Les parents des licenciés mineurs, sont aussi vivement invités à s'impliquer dans la vie du club en participant à l'accompagnement des équipes, en intégrant le bureau directeur, le conseil d'administration, une commission du club...

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le bureau directeur est seul compétent pour prononcer toutes les sanctions disciplinaires prévu par le présent règlement. (Avertissement, exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation.)

Si le joueur concerné ou le représentant légal pour les mineurs souhaite faire appel de la décision, il lui appartient de saisir le bureau directeur dans les sept jours courant à compter de la notification de la sanction.

En cas de fautes graves, une suspension provisoire pourra être immédiatement prononcée par le ou les dirigeants présents dès survenance des faits, dans l'attente de la décision de bureau directeur.

Ensemble faisons perdurer le bon état d'esprit de notre sport !

Approuvé en Assemblée Générale le vendredi 17 juin 2022

Laurent JUSTAL, Président

